

Vendeur.—Privilège du vendeur venant en concurrence avec celui des constructeurs. Ventilation.. . . .	8
Venditioni Exponas (Bref de).—Pour vendre des biens saisis quand le bref d'exécution a été perdu depuis la saisie.. . . .	60
Venire facias (Bref de).—Pour assigner les jurés.. . .	41
Délai d'assignation.. . . .	44
Avis du bref à chaque juré.. . . .	44
Production du bref et rapport du shérif.. . . .	44
Autre bref de.. . . .	45
Vente par autorité judiciaire.—Si le jour fixé pour la vente est ou devient non juridique.. . . .	83
Il y a contrainte par corps pour le paiement du prix.	
DE MEUBLES :	
Avis de vente qui doit être donné au débiteur et au gardien.. . . .	635
Heures de la vente.. . . .	636
Transport des effets dans un autre endroit pour y être vendus.. . . .	637
Annonces.. . . .	638,
S'il y a eu arrêt provisionnel.. . . .	639
Quand la vente a lieu.. . . .	649
Nouveaux avis ou annonces.. . . .	655
Vente par le second saisissant.. . . .	656
Devoirs du gardien, et sa décharge.. . . .	657, 658,
L'officier saisissant ne peut enchérir.. . . .	659
Procès-verbal de la vente.. . . .	660
Enchères et adjudication.. . . .	661
L'officier ne peut rien recevoir en outre du prix d'adjudication.. . . .	662
On procède à la vente jusqu'à concurrence seulement de ce que doit le saisi, à moins de consentement de ce dernier.. . . .	664
Ordre de la mise en vente.. . . .	664
Effet de l'adjudication.. . . .	665